

CHARTRE DE PRÊT D'OBJETS

La bibliothèque propose à ses usagers inscrits un service de prêt d'objets, Ces objets sont parfois coûteux, fragiles, ou disponibles en peu d'exemplaires dans le réseau : leur emprunt est par conséquent soumis à des conditions particulières.

Lors du premier emprunt, la signature de cette charte d'utilisation sera demandée. Pour les mineurs, la charte devra être complétée et signée par un tuteur ou une tutrice légale.

Si vous n'êtes pas familier avec le fonctionnement de l'objet que vous souhaitez emprunter, ou si vous avez une question, nous mettons à votre disposition un mode d'emploi et sommes bien sûr à votre service !

Pour emprunter un objet :

- Vous pouvez emprunter 1 objet pour une durée de 4 semaines, renouvelable une fois. Cette durée passe à 8 semaines en été.
- Vous pouvez réserver un objet déjà emprunté par un autre usager.
- Lorsque l'objet vous est remis, vous vous engagez à lire le mode d'emploi et la liste des accessoires qui l'accompagnent et à respecter les conditions d'utilisation qui y sont détaillées.

Pour rendre un objet :

- Les objets sont à rendre dans la bibliothèque d'emprunt uniquement, auprès des bibliothécaires.
- Les accessoires sont à ranger dans la pochette fournie lors du prêt.
- Au prêt et au retour de l'objet, les bibliothécaires vérifient avec vous l'état général de l'objet et de ses accessoires et son bon fonctionnement. Si vous avez rencontré un problème à l'usage, n'essayez pas de le réparer mais signalez-le.

En cas de perte ou de détérioration :

L'emprunteur (ou son responsable légal pour les mineurs) est responsable de l'objet et ses des accessoires, de la vérification de départ jusqu'à celle d'arrivée lors du retour. En cas de perte, de vol ou de détérioration, sa responsabilité civile pourra être engagée.

Si l'objet prêté n'est pas rendu, ou est rendu dans un état inutilisable, un rachat à l'identique est recommandé. Au-delà d'un mois de retard sans tentative de règlement, une procédure de recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public pour un montant forfaitaire, correspondant à la valeur de remplacement de l'objet (1).

NOM : **Prénom :** **N° de carte :**

Représentant légal de

NOM : **Prénom :** **N° de carte :**

Je reconnais avoir lu cette charte et je m'engage à la respecter dans son intégralité.

Fait à Dijon, le

Signature

(1) **Liste et valeur des objets :**

Butaï (petit théâtre en bois) : 68,25 € / Liseuse Vivlio : 109,98 € / Lecteur DVD classique : 49,99 € / Lecteurs DVD USB : 79,99 € / Platine Vinyles : 58,50 €